

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE PONTEILLA
LOTISSEMENT RACINE**

MAITRE D'OUVRAGE : SAS RACINE

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 03

LOT 04 CLOTURES

MARCHE N° : NEANT en Date du : 18 octobre 2023

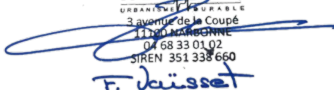
DATES	N°	MONTANT (HT)	
05/11/2024	1	25 646,00 €	MONTANT DU MARCHE LOT 04 PHASE 1
09/01/2025	2	35 834,22 €	MONTANT DU MARCHE LOT 04 PHASE 2
			TOTAL DU MARCHE :
			Forme : Global et forfaitaire.
			Entreprise titulaire :
			sarl MEDITERRANEE CLOTURE
			586 rue Talbot Lago
			66000 PERPIGNAN
			Compte :
			IBAN :
			BIC :
			Nous soussignés, Roussillon Topo Ingénierie , chargé de la direction des travaux,
			Vu l'état d'avancement des travaux exécutés
			à ce jour par ledit Entrepreneur, lequel présente une dépense sur travaux en HT de:
			69 463,01 €
			Lot n° 04: CLOTURES
			Travaux exécutés à ce jour avant actualisation
			51,34% 69 463,01 €
			à déduire situations précédentes :
			61 480,22 €
			Montant exécuté depuis la dernière situation :
			7 982,79 €
			TOTAL précédent HT
			61 480,22 €
			Montant HT du présent certificat
			7 982,79 €
			L'entreprise aura perçu en HT
			69 463,01 €
			Montant HT du présent marché
			135 296,02 €
			% reçu par rapport au marché
			51,34%
			Montant H.T.
			7 982,79 €
			Montant T.V.A. 20%
			1 596,56 €
			Montant TTC
			9 579,35 €
			Retenue Garantie 5 %
			478,97 €

Règlement des travaux exécutés par	sarl MEDITERRANEE CLOTURE	H.T.	T.T.C.
		7 583,65	9 100,38

Certifie qu'il peut être payé à l'entrepreneur **sarl MEDITERRANEE CLOTURE** la somme de **9 100,38 € TTC**
Neuf mille cent euros et 38 centimes

PERPIGNAN, le 09/01/2025
 Le Maître d'Oeuvre,


RTI
 Roussillon Topo Ingenierie
 71 Route du Moulin d'Orles
 66000 PERPIGNAN
 Tél. 04 68 66 57 72
 rti.secretariat@orange.fr
 SIRET 535 335 053 00042

HECTARE
 URBANISME
 3 avenue de la Coupé
 11100 LAGUARDIE
 04 68 33 01 02
 SIREN 351 338 660

F. Jussat

Adresse du chantier

LOTISSEMENT RACINE
Route départementale 3
66300 PONTEILLA

CH 5147

SAS RACINE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113 - BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX
N° TVA Intracom. FR11913733630

LOTISSEMENT RACINE - COMMUNE DE PONTEILLA

FACTURE N° 20203826 du 20/12/2024

Page 1/2

Affaire suivie par SAADI Mansour

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
SITUATION DE TRAVAUX N°3					
5. CLOTURE RAL 7016					
5.01. Clôture à panneaux rigides type RITMO Hauteur 1,60 M					
Fourniture et pose - L'ensemble en acier galvanisé et plastifié Gris Anthracite RAL 7016 - Scellements dans massifs béton normalisé B16 tous les 2,53 m					
TRANCHE 1	697,000	ML	44.74	20%	31 183.78
TRANCHE 2	434,000	ML	44.74	20%	19 417.16
5.02. Brise-vue type BRANDE DE BRUYERE Hauteur 1,60 M	542,000	ML	36.41	20%	19 734.22
Fourniture et pose - Brande de bruyère type Ombralia origine Espagne épaisseur 3-4 cm - Fixation de la brande par agrafe LUX					
5.03. Nom du lotissement en thermolaqué sur mur à entrée du lotissement (le mur est au lot voirie)		FT	1 880.00	20%	
Fourniture et pose - Hauteur des lettres 40 à 60 cm - Inscription "LOTISSEMENT RACINE"					

LOTISSEMENT RACINE - COMMUNE DE PONTEILLA

FACTURE N° 20203826 du 20/12/2024

Page 2/2

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
REMISE COMMERCIALE 1,24 %	-1,000	U	872.15	20%	-872.15
SITUATION DE TRAVAUX N°1	-1,000	U	25 646.00	20%	-25 646.00
SITUATION DE TRAVAUX N°2	-1,000	U	35 834.22	20%	-35 834.22

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20%	7 982.79	1 596.56

Date de paiement : 31/01/2025

Mode de paiement : Virement

Délai de paiement : 30 jours

MONTANT H.T. 7 982.79

TVA GLOBALE 1 596.56

MONTANT T.T.C. en Euros 9 579.35

RESTE A PAYER 9 579.35

Neuf mille cinq cent soixante dix neuf euros et trente cinq cents

Relevé d'Identité Bancaire :

SOCIETE GENERALE PERPIGNAN BARDOU JOB

FR76 3000 3032 8600 0201 1180 669

BIC : SOGEFRPP

SARL au Capital de 30 000 € - RC 539 928 945 R.C.S Perpignan - SIRET 539 928 945 00036 - CODE APE 4329B - TVA FR 46 539 928 945

Assurance Décennale : Aviva 9 Rue du docteur Pous66000 perpignan, police N°78387838

Escompte pour règlement anticipé : 0 %

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009)

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).